



**Fléchez
votre taxe
d'apprentissage
vers un ESAT
de L'Arche**

Campagne 2023

Soutenez la formation PROFESSIONNELLE des travailleurs handicapés

.....
Depuis plus de 50 ans, les ESAT de L'Arche
forment des adultes en situation de
handicap mental à différents métiers.
.....

Qu'est-ce qu'un ESAT ?

Les ESAT de L'Arche (Etablissement et Services d'Accompagnement par le Travail) permettent aux personnes en situation de handicap mental qui ne peuvent travailler en milieu ordinaire momentanément ou durablement - et étant par ce fait particulièrement exposées à l'inactivité ou au chômage - d'apprendre un ou plusieurs métier(s) et d'exercer une activité professionnelle dans un cadre adapté à leurs capacités et besoins.

Le travail permet aux personnes avec un handicap mental de développer leur confiance en eux, de prendre conscience de leurs possibilités techniques, d'avoir une stabilité ainsi qu'une responsabilité de soi et des autres.

En fléchant votre taxe d'apprentissage vers un ESAT de L'Arche vous...

- **Contribuez** à l'inclusion des personnes avec un handicap dans le milieu professionnel et à la reconnaissance de nos actions de formation continue et de professionnalisation,
- **Soutenez** un projet en faveur du handicap à fort impact social,
- **Développez** votre ancrage territorial en devenant un acteur de solidarité local

Cette contribution permettra aux travailleurs handicapés d'évoluer dans leur parcours professionnel grâce au financement de formations, projets et équipements liés au développement de leurs compétences.

Pour aller plus loin dans notre partenariat...

.....
Nos ESAT seront heureux de vous accueillir sur leur site pour une visite ou une journée team-building avec vos équipes : une expérience permettant de sensibiliser au handicap et de renforcer votre cohésion d'équipe en faisant vivre à vos collaborateurs une expérience humaine forte.
.....

LA TAXE D'APPRENTISSAGE C'EST :

TAXE BRUTE

0,68 % de la Masse Salariale

87%

de part principale
pour financer
l'apprentissage

13%

de solde pour financer les
formations initiales
technologiques et
professionnelles,
hors apprentissage,
assurées notamment
par nos ESAT

NOUVEAU DISPOSITIF :

La répartition des 13% du solde de la taxe
d'apprentissage s'effectue sur la
plateforme SOLTÉA !

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

Connectez-vous et affectez
une partie de votre taxe à
l'Esat de votre choix !



Coordonnées des ESAT de L'Arche sur :
<http://esatdelarche.fr>

Des modes de production respectueux des équilibres écologiques :

Les ESAT de L'Arche développent depuis plusieurs
années des activités socialement responsables et
respectueuses de l'environnement : maraîchage
biologique, recyclage et désarchivage, restaurant
labellisé bio, production de vin bio, éco-pâturage...



MÉMO

À quoi sert la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage permet de **financer**, par les
entreprises, **les dépenses de l'apprentissage et des
formations technologiques et professionnelles**.
La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel
le législateur laisse aux entreprises **une totale liberté
d'attribution**.

Qui est assujéti à la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est **due par toute entreprise
soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés**, quel
que soit son statut.

Quel ESAT de L'Arche soutenir ?



Nos 11 ESAT

570 travailleurs handicapés
110 salariés

Pour tout renseignement :

Romina Carli, relations entreprises | taxe@arche-france.org | 01.45.32.35.30
www.arche-france.org/entreprises